



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
105<sup>ème</sup> Conférence et réunions connexes

La Havane, 1 - 7 avril 2001



CL/168/C.1  
15 décembre 2000

**CONVOCATION**

**168<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE**

***(La Havane, 2 et 7 avril 2001)***

Madame, Monsieur,

1. Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil interparlementaire tiendra sa 168<sup>ème</sup> session au **Palacio de Convenciones** (Palais des Congrès) où se déroulera la 105<sup>ème</sup> Conférence de l'Union interparlementaire.

Les délégués voudront bien noter en particulier que la première séance se tiendra **le lundi 2 avril de 9 h.30 à 11 h.15**. La deuxième séance se tiendra le **samedi 7 avril, de 9 h.30 à 13 heures environ et reprendra, si nécessaire, à 15 heures.**

**A. PARTICIPATION**

2. Le Conseil se compose de deux membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La liste des membres du Conseil figure dans le Répertoire des Membres de l'Union, qui **sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentant(e)s au Conseil d'ici le 1er avril 2001 au plus tard.**

3. Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil, "un membre du Conseil empêché peut être remplacé par un autre membre de son Groupe, muni d'une autorisation à cet effet".

**B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE\***

4. L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 231<sup>ème</sup> session (octobre 2000), est le suivant :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

*Le Conseil sera appelé à adopter son ordre du jour à l'ouverture de ses travaux.*

**2. Approbation du compte rendu de la 167<sup>ème</sup> session du Conseil**

*Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 167<sup>ème</sup> session (CL/167/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 168<sup>ème</sup> session.*

**3. Propositions relatives à l'élection du Président de la 105<sup>ème</sup> Conférence**

*Conformément à la pratique de l'Union, un membre du Parlement hôte sera proposé par le Conseil pour élection à la présidence de la Conférence.*

**4. Questions relatives aux membres de l'Union**

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'Union

b) Situation de certains membres

*Le Conseil sera saisi du rapport du Comité exécutif sur d'éventuelles demandes d'affiliation ou de réaffiliation et sur la situation de certains Membres.*

**5. Rapport du Président**

a) Sur ses activités depuis la 167<sup>ème</sup> session du Conseil

b) Sur les activités du Comité exécutif

*Le Conseil sera saisi du rapport de la Présidente sur ses activités et entendra un rapport sur les activités du Comité exécutif, y compris la session du Comité, à composition élargie, tenue à New Delhi en décembre 2000.*

**6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'Union pour l'année 2000**

*Le Conseil sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'Union pour l'année 2000 et au cours du premier trimestre 2001 ainsi que sur diverses autres questions.*

**7. Résultats financiers de l'exercice 2000**

*Le Conseil examinera le rapport des Vérificateurs des comptes de l'Union pour l'exercice 2000.*

**8. Coopération avec le système des Nations Unies**

*Le Conseil entendra un rapport sur la coopération entre l'Union et le système des Nations Unies et, notamment, sur l'état des négociations concernant l'établissement d'une relation nouvelle et renforcée entre l'Union et l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires.*

**9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'Union**

*Le Conseil sera appelé à rendre un avis sur les modifications des Statuts et Règlements de l'Union présentées par le Comité exécutif et visant à faire ressortir plus clairement que l'Union interparlementaire est l'Organisation mondiale des Parlements.*

---

\* Le Comité exécutif complétera, si nécessaire, le présent ordre du jour provisoire à sa 233<sup>ème</sup> session qui se tiendra à La Havane en mars/avril 2001.

**10. Réforme de l'Union interparlementaire**

*Le Conseil sera saisi d'un rapport du Comité exécutif présentant l'état de ses réflexions sur les structures et le fonctionnement qui pourraient être ceux de l'Union à l'avenir pour répondre à sa mission.*

**11. Construction d'un nouveau siège pour l'Union interparlementaire à Genève**

*Le Conseil recevra les dernières informations concernant le projet de construction du nouveau siège de l'Union à Genève.*

**12. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires dans le monde**

*Sous ce point, le Conseil pourra prendre la mesure et débattre de l'ensemble de l'action de l'organisation dans ce domaine, y compris l'assistance technique à des parlements nationaux menée dans le cadre de la mise en œuvre de son accord de coopération avec le PNUD*

**13. Activités des organes pléniers et comités spécialisés**

*Le Conseil examinera les rapports des organes et comités suivants et tiendra des élections pour pourvoir les sièges vacants :*

- a) Réunion des femmes parlementaires
- b) Réunion des représentants des parties au processus de la CSCM
- c) Comité des droits de l'homme des parlementaires
  - i) Election de deux membres titulaires et d'un membre suppléant
  - ii) Rapport du Comité
- d) Comité du développement durable
  - i) Election d'un membre titulaire
  - ii) Rapport du Comité
- e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
  - i) Election d'un membre titulaire
  - ii) Rapport du Comité

*Sous ce rapport, le Conseil sera informé des suites données à l'initiative décidée par l'Union à Djakarta de s'efforcer de favoriser une rencontre entre les délégations de la Palestine et de la Knesset israélienne.*

- f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
- h) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

*Ce rapport rendra compte des résultats de la consultation menée auprès des Membres de l'Union sur trois idées de modification des Statuts et Règlements en vue de renforcer l'équilibre entre hommes et femmes dans la composition des délégations.*

**14. 106<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire**

*(Ouagadougou, 9 – 15 septembre 2001)*

- a) Etablissement de l'ordre du jour
- b) Approbation de la liste des organisations internationales et autres entités à inviter à suivre, en tant qu'observateurs, les travaux de la Conférence.

*Le Conseil sera saisi le 7 avril des propositions du Comité exécutif concernant ces deux sous-points.*

**15. Prochaines réunions interparlementaires**

- a) Conférences statutaires

b) Conférences spécialisées et autres réunions

*Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions prévues au programme de l'Union, ainsi que de toute proposition concernant de futures réunions. Il sera saisi, notamment, de propositions relatives aux objectifs et aux modalités de l'organisation de la Réunion parlementaire sur le commerce international, à Genève, ainsi que de propositions sur la contribution parlementaire à plusieurs événements internationaux d'importance en cours d'année 2001 : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ; 2<sup>ème</sup> Forum mondial sur la lutte contre la corruption, et Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.*

**C. POINTS SUPPLÉMENTAIRES**

5. Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 21.1 des Statuts, les compétences du Conseil sont limitées à la détermination et à l'orientation des activités de l'Union et au contrôle de leur accomplissement.

6. Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'Union au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session; sinon à la majorité des deux tiers.

**D. DOCUMENTS**

7. Les documents de travail relatifs à certains points de l'ordre du jour provisoire vous seront adressés ultérieurement.

**E. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

8. On trouvera dans la convocation de la 105<sup>ème</sup> Conférence (CONF/105/C.1) diverses informations concernant la session de La Havane. En outre, l'invitation du Parlement cubain fournit tous les détails relatifs à l'inscription des délégués et à leur hébergement.

\*

\* \*

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Najma A. HEPTULLA  
Présidente du Conseil  
de l'Union interparlementaire

Anders B. JOHANSSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire